

Règlement du TRAIL DE LA MINE 2020

- 1° a : Date de l'épreuve : Dimanche 24 mai 2020 au carreau de la Mine à Saint Germain le Vasson,
- 1° b : Epreuve de courses pédestres composée d'un parcours de 10 Km (La Petite Ferrailleuse), de 20 Km (La Balaize) et de 30Km (La Cinglais), organisée par l'association TA2L et inscrite au calendrier du CDCS 14. L'association se donne le droit d'annuler la course le jour même (raisons climatiques ou autres) sans remboursement.
- 2° : **AUCUNE INSCRIPTION** ne sera prise sur place le jour de la course (inscription en ligne ou par courrier obligatoire avant le samedi 23 mai 2020 à midi. Limitation à 500 coureurs au cumul des 3 courses.
- 3° : Le 20 et 30 km sont inscrites au CHALLENGE TRAILS TOUR NORMANDIE 2020
- 4°a: **Départ du 30 km à 9h00, du 21 km à 9h30 et de du 10 km à 9h45.**
- 4°b : A 11h30, les coureurs du 20 et 30 km encore engagés sur le parcours et n'ayant pas encore atteints le portail du château d'Outrelaise, devront abandonner et accepter d'être ramené à l'arrivée par les organisateurs (dans ce cas, la ½ de leurs engagements leurs sera remboursée). L'horaire buté pourra être révisé en cas d'aléas climatique ou autres (précision lors du départ).
- 5° : Le départ et l'arrivée des 3 courses sont au Carreau du Livet – Musée de la Mine à Saint Germain le Vasson.
- 6° a: 10 km ouvert aux Cadets (nés en 2003-2004) et plus.
- 6°b : 20 km ouvert aux Juniors (nés en 2001-2002) et plus.
- 6°c : 30 km ouvert aux Espoirs (nés en 1998-2000) et plus.
- 7° : **Pour les coureurs mineurs, une autorisation parentale pour participer à la course est OBLIGATOIRE (voir bulletin d'inscription).**
- 8° : Les parcours seront balisés par de la rubalise et de nombreux commissaires de route sécuriseront le parcours.
- 9° : Ravitaillements assurés pendant le parcours ainsi qu'à l'arrivée.
- 10° : Les courses sont ouvertes aux coureurs licenciés et non licenciés. Les frais d'engagement sont de 10 € pour la Petite Ferrailleuse (10km), 13 € pour la Balaize (20km) et 15 € pour la Cinglais (30km).
- 11° : **Aucune inscription ne sera prise par téléphone et sur place le jour de la course.**
- 12° : **Les coureurs licenciés de la Fédération Française d'Athlétisme** devront obligatoirement joindre une copie de la licence en cours de validité lors de leur inscription.
Les coureurs licenciés dans une autre Fédération ainsi que les non licenciés devront joindre **impérativement** au bulletin d'inscription l'original du certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de l'épreuve ou la photocopie de ce document certifié conforme par l'intéressé.
- 13° : Le retrait des dossards se fera la veille sur le lieu de départ (se renseigner des horaires) ou le jour même à partir de 8h00.
- 14° : Un lot sera remis à chaque coureur ayant franchi la ligne d'arrivée.
- 15° : Des lots seront également remis aux coureurs accédant au podium (Scratch H/F et par Catégories H/F).
- 16° : Pour le podium, les 3 premiers de chaque catégorie seront récompensés.
- 17° : Possibilité de manger sur place **uniquement** sur réservation (9 € adulte / 5 € enfant de 12 ans et moins) – possibilité de s'asseoir et de s'abriter sous tente.
- 18° : Droits à l'image. Les coureurs autorisent expressément les organisateurs, ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître. Des photos des participants seront prises durant la course, consultable sur le site internet de l'association TA2L (www.ta2l.net).
- 19° : L'association organisatrice est couverte par une police d'assurance « responsabilité civile ». Les licenciés FFA bénéficient des garanties liées à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer individuellement. Le Comité d'organisation décline toute responsabilité en cas d'accidents, Incidents ou litiges pouvant survenir au cours de l'épreuve.
- 20° : L'assistance médicale sera assurée par des secouristes agréés et d'une ambulance pour le transport (présence d'un docteur en fonction du nombre de participants).
- 21° : Tout engagement implique la prise de connaissance du présent règlement et l'acceptation des clauses.
- 22° : Dans le cadre du RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT : pas de jet de papiers, bouteilles vides, emballages, etc.... hors zones de ravitaillement où des poubelles seront mises à cet effet. En cas de non respect, l'organisateur pourra prononcer l'exclusion du coureur.